

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 689 rendant exécutoire la délibération du Conseil représentatif relative aux surtaxes aérienne»

n° 689

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mai 1946

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro
31 mai 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte ramaise des Somalis, plus spécialement
Fartiele 16. alinéa 1er : Vu la lettre n »64 C. O./16 262 du 1er fé vrier 1916 de la Société nationale Air-Francs : Sur la proposition
du chef du Service des postes, télégraphes et téléphones

Le Conseil privé entendu dans «sa séance du 9 mai 1946,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la de française des Somalis en date du 28 avril 1916. relative aux surtaxes aériennes.

Art. 2

—Le chef du Service des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécut ion du présent arrêté qui sera en registre et publie au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

J.

CHALVET